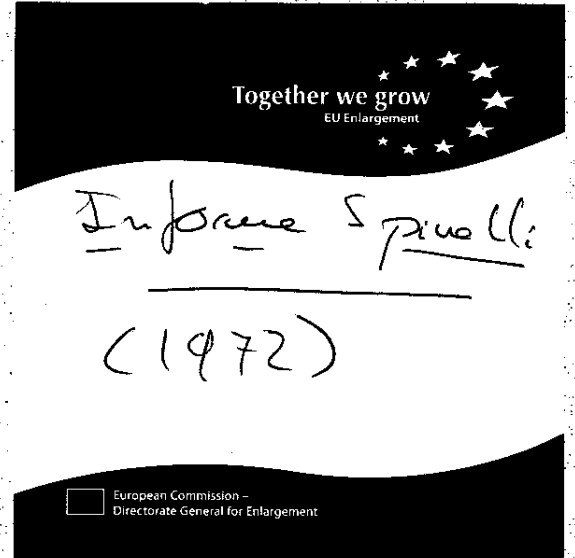


000210

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe "Enseignement et Education"



MEMORANDUM

de la Commission au Conseil des Ministres
des Communautés européennes

POUR UNE ACTION COMMUNAUTAIRE
DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION 1 - 5

Chapitre I

CADRE ET MODALITES D'UNE ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE
DE LA CULTURE 6 - 10

Chapitre II

RAPPEL DE QUELQUES IDEES LARGEMENT PARTAGEES PAR LES ETATS MEMBRES
SUR L'IMPORTANCE, LE CONTENU ET LES BUTS DE LA CULTURE 11 - 21

Chapitre III

PRINCIPES DE BASE D'UNE ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE
DE LA CULTURE 22 - 34

- A. Production culturelle et diffusion de la culture 22
- B. La progressivité de la diffusion de la culture 23
- C. Aspirations culturelles et besoins culturels 28
- D. Une stratégie globale de la diffusion culturelle 29
- E. Au sujet de la culture européenne 31

Chapitre IV

L'APPLICATION DU TRAITE AU SECTEUR CULTUREL 35 - 51

- A. La circulation des biens culturels 36
(Formalités administratives : p. 36; Taxes fiscales : p. 36;
Commercialisation : p. 37; Droits d'auteur : p. 37; Marché
commun des biens culturels entre l'Europe et l'Afrique : p. 38;
Le patrimoine culturel de chaque pays : p. 38)
- B. La mobilité des travailleurs culturels 39
- C. Les échanges de jeunes travailleurs culturels 40
- D. La concurrence 40
- E. Les aides accordées par les Etats 42
- F. La fiscalité 43
- G. Le rapprochement des législations 43
- H. Le volet social 44
- I. Les Etats associés 49
- J. L'artisanat d'art 50

.../...

Chapitre V

LA COOPERATION DES ETATS MEMBRES EN MATIERE DE CULTURE 52 - 60

A. Les activités des organisations internationales 52

B. Création d'un Fonds européen des monuments et des sites 53

C. Culture et régions 54

D. Lutte contre les vols d'oeuvres d'art 54

E. L'interpénétration de la transmission du savoir et de l'acculturation 55
 (L'école - maison de la culture : p. 56; L'enseignant - animateur culturel : p. 56)

F. La diffusion de la culture européenne et de la culture africaine 57
 (Accords bilatéraux ou multilatéraux : p. 57; Spécialisation d'animateurs culturels : p. 58; Création d'une Association culturelle de la Communauté européenne : p. 58)

CONCLUSION 61 - 64

INTRODUCTION

1. Maintenant que la Communauté est bien vivante, on découvre des conséquences qu'il n'était possible de prévoir ni quand fut envisagée l'unification de l'Europe ni pendant les premières années de la mise en oeuvre de ce grand dessein.

C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire que la Communauté en tant que telle s'assigne des objectifs culturels et qu'elle entreprenne l'action spécifiquement communautaire qui lui permettra de les atteindre.

Ces objectifs et cette action

- sont requis par l'application du traité;
- procèdent de la logique de l'évolution communautaire;
- se trouvent appelés par les résultats obtenus dans d'autres secteurs;
- sont de nature à établir une cohérence entre les différentes politiques communes en cours et à accroître la signification de chacune d'elles;
- ressortissent à des principes, à des méthodes et à des procédures qui ont désormais fait leurs preuves.

L'actuelle situation socio-économique suscite de son côté de nombreux problèmes nouveaux. La culture est l'un de ces problèmes, comme l'environnement et l'enseignement - avec lesquels elle a d'ailleurs des corrélations étroites.

2. Les peuples de la Communauté n'ont pas seulement convenu de rassembler leurs ressources et d'unir leurs efforts en vue du développement économique et du progrès social : ils ont décidé de vivre ensemble - et de jouer ensemble un rôle dans le monde.

Dans cette double perspective, il ne suffit pas d'abolir les droits de douane intracommunautaires, de mettre en oeuvre la politique agricole commune

(ainsi que d'autres politiques communes) et de tendre vers la réalisation d'une union économique et monétaire.

Il ne suffit pas non plus de libérer la circulation des hommes.

Si elle n'est pas bientôt "assistée" par une acculturation des personnes dans une société qui a choisi de s'ouvrir à plusieurs peuples, la liberté de circulation ne sera qu'un épiphénomène. Au lieu d'aboutir à un enrichissement mutuel, elle provoquera des difficultés qui pourraient s'avérer très pénibles tant pour la population des pays hôtes que pour les migrants.

De même, la plupart des politiques communes ont des implications sur le plan de la culture.

Le fait culturel revêt une valeur singulière pour l'avenir de l'Europe.

3. A condition que sa finalité et sa conduite soient communautaires, une action dans le domaine de la culture fournirait des réponses originales à plusieurs questions essentielles.

Ces questions se posent dans les mêmes termes à chacun de nos pays et à la Communauté considérée comme un tout.

- Quelle société, quelle civilisation et quel style de vie voulons-nous ?
D'abord, il faut trouver les moyens d'encadrer la politique industrielle pour la mettre réellement au service de l'homme. Il faut ensuite parvenir à l'orientation optimale de la croissance économique. Il est possible de concevoir une croissance non exclusivement matérielle; c'est-à-dire, une croissance non unidimensionnelle mais multidimensionnelle. Une croissance dont la conception serait élargie et affinée intégrerait le quantitatif et la qualitatif, en affectant l'un et l'autre d'une pondération et d'un ordre prioritaire qui correspondraient aux besoins globaux de l'humanité. Ces besoins sont divers, complexes et parfois subtils. Ils varient en outre selon le temps et le lieu. Enfin, il faut rechercher un équilibre travail-loisirs. Souvent, les loisirs sont le plus étroitement mesurés à ceux qui supportent le poids des travaux les

plus pénibles et les plus insatisfaisants au point de vue culturel. Il arrive aussi que, moins bien préparés à les utiliser, les travailleurs regardent les loisirs dont ils disposent comme un cadeau embarrassant. Or, les loisirs sont un droit et ils ne devraient prendre personne au dépourvu.

- Au-delà d'une démocratisation de la culture qu'on s'efforce d'assurer en même temps que celle de l'enseignement, comment établir la démocratie culturelle ? Les talents se rencontrent plus souvent qu'on ne le croit généralement. Les laisser en friche, c'est le pire malthusianisme : le plus préjudiciable à la société. Notre société a besoin de talents davantage que de tout autre bien. Elle ne s'appauvrit jamais autant que lorsqu'elle confine dans l'obscurité un homme ou une femme qui serait capable d'éclairer ne fût-ce que quelques-uns de ses semblables. Nous ne sommes pas assez riches pour nous offrir le luxe ruineux de négliger un seul talent. Mais la culture s'est répandue moins vite et moins largement que le bien-être matériel. La démocratie culturelle serait caractérisée par la diffusion de la culture dans toutes les classes sociales et par l'accueil des apports de toutes ces classes. Avec l'acquis professionnel et l'expérience humaine de chacun, le plus grand nombre participerait à la critique et à l'adaptation de la culture proposée, ainsi qu'à la création culturelle. Si la mécanisation et l'émiettement des tâches empêchent trop fréquemment l'ouvrier d'aujourd'hui de manifester dans son travail la créativité que l'artisan de jadis avait l'occasion d'exercer dans le sien, l'allongement des loisirs et l'introduction de l'éducation permanente offrent des voies inédites. Une sorte de fatalité ne condamne pas les travailleurs à une culture de consommation dont la propagation est dominée par la recherche du profit.

- Comment faire en sorte que les Européens deviennent aptes à communiquer et à se comprendre ? Il n'est évidemment pas souhaitable que chaque peuple se transforme en un miroir qui refléterait simplement les traits de tous les autres : ces traits ne pourraient être que brouillés. Par contre, il y a lieu de jeter des ponts au-dessus des cassures que creusent la séparation en zones linguistiques et les différences dans la façon de former et d'exprimer la pensée. Pendant des siècles, des privilégiés ont eu une connaissance approfondie des cultures qui prévalaient en dehors des frontières de leur pays. Cependant, s'ils se sont nourris et délectés de la culture européenne, ils ont échoué à créer une

familiarité entre les peuples de l'Europe. De nos jours, les jeunes sont libérés des souvenirs qui retenaient leurs aînés : ils se sentent plus rapprochés par leur appartenance à une même génération (à laquelle est promis un destin commun) qu'éloignés par leur appartenance à des nations différentes. La "paix européenne" et l'organisation communautaire ouvrent aussi un terrain favorable. On ne saurait toutefois espérer que les échanges culturels s'intensifient spontanément, en vertu d'une dynamique qui leur serait propre. Des initiatives particulières doivent être prises, ne serait-ce que pour lancer le mouvement. Si on désire aboutir à un partage fraternel des cultures, il convient en outre de ne pas en rester à la méthode dite "de la vitrine", selon laquelle les pays exposent tour à tour leurs réalisations culturelles de prestige. Quelque brillant qu'il soit, l'éclairage n'en est pas moins intermittent, précaire et superficiel. Ce qu'il faut, c'est multiplier, autour de la culture, les contacts entre les hommes. Aucune classe d'âge et aucun groupe socio-professionnel ne sera exclu de ces contacts.

- Au moment où l'élargissement accroît ses responsabilités mondiales, quel langage la Communauté va-t-elle tenir dans son dialogue avec les pays industrialisés et avec les pays en voie de développement ? A une future civilisation de l'universel elle peut apporter le facteur de continuité qu'est son unité culturelle et le ferment de renouvellement que recèle la diversité de ses cultures. Encore est-il indispensable que cette unité et cette diversité soient pleinement reconnues et exploitées : la Communauté doit prendre conscience, sans orgueil mais sans vaine modestie non plus, de ce qu'elle a été et de ce qu'elle est. La seconde condition, c'est que l'association avec l'Afrique cesse de se limiter au domaine socio-économique. L'incontestable complémentarité de la culture africaine et de la culture européenne produirait tous ses effets. Une coopération culturelle renforcerait les relations de l'Afrique et de l'Europe. Parallèlement, elle rendrait ces relations plus dynamiques et plus humaines. S'agissant de la culture, aucun conflit de répartition n'oppose les pays riches et les pays pauvres. Les uns et les autres sont également disposés à donner et à recevoir.

*
* *
*

4. Au regard de l'importance des objectifs et des questions qu'on vient d'évoquer, certaines des actions qui seront décrites dans les deux derniers chapitres du présent memorandum pourront paraître relativement modestes. Il n'y a pourtant ni contradiction ni disproportion.
- L'enjeu est trop sérieux pour que la Communauté fasse le pari de commencer par des opérations qui seraient plus ingénieuses ou plus ambitieuses mais dont elle n'aurait pas la quasi-certitude de les voir aboutir rapidement à des résultats tangibles.
 - Ce n'est pas avec les généralités séduisantes de l'effusion lyrique ou de l'abstraction philosophique que les pouvoirs publics peuvent le mieux soutenir la culture : c'est en la dotant d'une "intendance" solide et efficace.
 - Comme les créateurs sont en droit de compter sur la collectivité pour la diffusion culturelle, ils doivent avoir la garantie que les pouvoirs publics s'en remettent entièrement à eux pour concevoir et pour réaliser la culture en toute liberté.
 - Le programme envisagé n'a pas la prétention d'être exhaustif : il ne représente que la première ébauche d'une action qui est destinée à s'étendre sur des années et même, si la Communauté veut que la culture accompagne l'évolution économique et sociale, à n'avoir jamais de fin.

Chapitre I

CADRE ET MODALITES
D'UNE ACTION COMMUNAUTAIRE
DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

5. Une action communautaire dans le domaine de la culture permettrait aux Etats membres

- de conférer le maximum d'efficacité à l'application au secteur culturel des dispositions du traité qui a institué la Communauté économique européenne;
- de pratiquer en matière de culture une coopération régulière et étroite.

6. Jusqu'à présent, bien que quelques mesures concernant plusieurs parties du secteur culturel aient été décidées par le Conseil sur proposition de la Commission, l'application du traité à l'ensemble de ce secteur a subi des retards.

De tels retards sont éminemment regrettables.

7. Pour quelque secteur que ce soit, on a souvent constaté que des mesures prises par un Etat membre n'étaient pleinement efficaces à l'intérieur du pays intéressé que si des mesures analogues étaient en vigueur dans les autres pays.

Or, comment et où des mesures générales peuvent-elles être décidées dans le secteur de la culture ?

D'une part, les politiques culturelles respectives des Etats membres ne sont pas suffisamment concertées.

D'autre part, les textes qui ont établi le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'UNESCO ne prévoient pas que, au sein de ces organisations, les gouvernements aient la faculté de prendre, autrement que par voie de convention internationale, des décisions par lesquelles chacun d'eux serait lié sur son territoire.

D'ailleurs, en raison de l'extension géographique des organisations internationales, la portée de telles décisions serait très réduite : les situations, les préoccupations et les moyens des pays en cause sont trop éloignés.

Par contre, dans le cadre plus restreint de la Communauté, les prises de décision seraient grandement facilitées par l'homogénéité économique, sociale, politique et culturelle de nos pays.

8. Les mesures décidées s'inspireraient des nombreuses études et expériences qui ont été ou qui sont effectuées, d'un côté, par chaque pays et, d'un autre côté, par le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'UNESCO.

Les voies et moyens de l'acculturation ne sont plus à inventer. C'est ainsi que, pour les équipements, pour la médiation (formation des animateurs, méthodes, etc.) et pour les formules qui visent à pallier l'insuffisance des revenus de certains destinataires de la culture, des réalisations-pilotes sont désormais au point. Comme dans le secteur de l'enseignement, la phase de la spéculation et des essais est assez avancée pour qu'il soit maintenant loisible de passer à celle de la généralisation. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est généraliser les réalisations-pilotes.

Si les Etats membres devaient décider de faire procéder à des études, il ne s'agirait que d'études complémentaires portant exclusivement sur des situations ou des problèmes qui sont spécifiques aux pays de la Communauté. Pour le reste, il n'est pas question de recommencer des travaux théoriques dont la valeur est incontestable.

9. En vertu du traité ou au titre de la coopération des Etats membres, le Conseil déciderait des mesures qui seraient d'obligation dans tous les pays de la Communauté.

On ne ferait au niveau de la Communauté que ce qui peut être fait seulement à ce niveau : ce qu'il est impossible de faire autrement et ailleurs, tant à l'échelon des organisations internationales que sur le plan national.

Il n'y aurait pas de double emploi entre une action communautaire dans le domaine de la culture et les activités du Conseil de l'Europe, de l'OCDE et de l'UNESCO.

Au contraire, en mettant en oeuvre l'acquis des activités des organisations internationales, l'action de la Communauté valoriserait cet acquis.

Elle rendrait également encore plus fructueux le dialogue que les représentants de nos pays et de la Commission poursuivent avec ceux des pays tiers qui font aussi partie des organisations internationales.

*
* *
*

10. Une action communautaire dans le domaine de la culture ne permettrait pas uniquement aux Etats membres de tenir envers un secteur important les engagements qu'ils ont contractés en signant le traité. Elle leur permettrait en outre de donner des suites concrètes à des idées sur lesquelles ils sont tous d'accord.

- Les 1er et 2 décembre 1969, à la Conférence de La Haye, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont déclaré que, pour le développement de la culture, ils voyaient dans l'Europe "un foyer exceptionnel". Ils ont aussi affirmé qu'il était indispensable d'assurer la "sauvegarde" de ce foyer (1).

- Le 16 novembre 1971, lors de la première réunion du Conseil et de la Conférence des ministres de l'éducation nationale, "la définition d'un modèle européen de culture" a été assignée comme objectif à la Communauté (2). De toute évidence, ce modèle ne saurait être le résultat abstrait d'un exercice intellectuel ou d'un acte d'autorité. Il ne peut se dégager (progressivement) que des "affinités historiques de civilisation et de culture" auxquelles les ministres se sont référés, en même temps qu'ils faisaient état de "tous les espoirs que de telles affinités recèlent". Pour que les espoirs se réalisent, il faut que les affinités soient bien mises en lumière. Elles le seraient par une série d'opérations dont la conception et l'exécution s'inscriraient dans une action communautaire.

.../...

(1) Point 4 du Communiqué final de la Conférence au sommet.

(2) Document du Conseil : 2257/71 (Presse 111), page 6.

- Les 19 et 20 octobre 1972, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont tenu à inscrire dans la Déclaration de la Conférence de Paris une série de considérations qui relèvent d'une problématique nouvelle : celle de la préparation culturelle de l'homme européen à la situation que créera pour lui, avant 1980, la transformation de "l'ensemble des relations des Etats membres en une Union Européenne". C'est ainsi qu'ils ont évoqué le "génie européen" et les "ressources humaines, intellectuelles et matérielles" de l'Europe. Ils ont également mis l'accent sur "la libre circulation des personnes et des idées". Enfin, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont reconnu que l'expansion économique "n'est pas une fin en soi", souligné qu'"elle doit se traduire par une amélioration de la qualité aussi bien que du niveau de la vie" et annoncé qu'"une attention particulière sera portée aux valeurs et biens non matériels". Effectivement, la plupart des décisions qui ont été prises par le dernier Sommet à l'égard des aspects économiques, sociaux et politiques de la construction de l'Europe ne passeraient qu'en partie dans les faits si des progrès sensibles dans le domaine propre de la culture ne venaient pas rapidement soutenir leur mise en oeuvre.

- Des convergences multiples et profondes marquent actuellement les idées des Etats membres au sujet de l'importance, du contenu et des buts de la culture. Il n'est pas exagéré de dire que, de nos jours, il existe sur ces différents points une doctrine commune des Etats membres.

11. La doctrine commune des Etats membres à propos de la culture, il s'impose de bien la connaître. On tentera donc de la résumer dans le Chapitre II du présent memorandum.

Ensuite, on pourra poser les principes de base selon lesquels devrait être conduite une action communautaire dans le domaine de la culture (Chapitre III).

Il sera enfin possible d'esquisser, avec des exemples et des orientations, un premier programme de cette action.

Le programme lui-même se distribuera entre l'application du traité au secteur culturel (Chapitre IV) et la coopération des Etats membres en matière de culture (Chapitre V).

* * *

.../...

17. Il s'agit sur le dossier et la signature des représentants des Etats membres - et, dans l'ensemble, par un comité et une conférence où siègeront les ministres qui sont compétents pour les affaires culturelles (*) - que

- sera élaboré dans le cadre du programme d'une action communautaire dans le domaine de la culture;

- seront établis des services ou bureaux qui permettront d'exécuter ce programme.

Les décisions seront prises par le Conseil quand il s'agira de l'application de l'article 17 et par la Conférence quand il s'agira de la coopération des Etats membres.

Elles le seront sur proposition de la Commission dans le premier cas et elles pourront l'être à son initiative dans le second.

18. Selon la procédure actuelle (et, par conséquent, sans préjudice des responsabilités de caractère plus général qui incombent au Comité des représentants permanents), la première réunion des ministres sera préparée par un groupe de travail où les Etats membres et la Commission se trouveront étroitement associés.

Des hauts fonctionnaires des ministères des affaires culturelles représenteront les Etats membres dans ce groupe.

Le groupe de travail assurera également la préparation des autres réunions que les ministres conviendront de tenir.

La Commission veillera à ce que, tout au long de l'élaboration de ses propositions au Conseil, le groupe de travail soit régulièrement consulté.

.../...

(*) Bien que les titres de ces ministres ne soient pas les mêmes dans tous les pays, on emploiera toujours dans le présent memorandum - pour la facilité de l'exposé - les deux seules expressions de ministre ou de ministère des affaires culturelles.

Chapitre II

RAPPEL DE QUELQUES IDEES LARGEMENT PARTAGEES
PAR LES ETATS MEMBRES
SUR L'IMPORTANCE, LE CONTENU ET LES BUTS DE LA CULTURE

14. Il n'y a pas si longtemps, les pouvoirs publics avaient tendance à circonscrire la culture aux beaux-arts et à l'assimiler à un luxe qui ne méritait qu'un mécénat distrait, désinvolte et parcimonieux. Pour des raisons de prestige, il fallait bien imiter les anciens princes ... Mais on ne devait le faire que de loin et aux moindres frais, tant intellectuels que pécuniaires. Il s'agissait de ne pas passer trop de temps à réfléchir et de ne pas dépenser trop d'argent pour réaliser.

Un changement capital s'est produit.

S'ils ne placent pas encore la culture au rang de priorité des priorités et s'ils ne lui affectent encore qu'une part insuffisante du budget, les pouvoirs publics reconnaissent son importance. On ne fait plus sourire les dirigeants nationaux, provinciaux ou municipaux lorsqu'on leur parle de culture. Ils accueillent les suggestions et les projets avec intérêt et même, souvent, ils les sollicitent avec insistance.

*

*

*

15. Dans sa très grande majorité, la jeunesse n'est pas du tout hostile à la culture. Elle n'est pas non plus indifférente à son égard. La preuve en est qu'elle réclame sa mise à jour. Effectivement, si la jeunesse s'écarte des formes de culture qu'elle considère - à tort ou à raison - comme périmées, elle attache beaucoup de prix à la culture qui lui semble proche de l'époque où elle vit et accordée à l'avenir qu'elle souhaite.

Les pouvoirs publics n'en sont pas moins affrontés à un préalable : celui que posent les jeunes gens - peu nombreux, à la vérité - qui, eux, contestent radicalement la culture.

Tandis que la jeunesse intellectuelle se trouvait autrefois unanime pour exalter la culture et pour brocarder les hommes politiques qu'elle jugeait coupables de s'en désintéresser, une fraction des étudiants rejette maintenant jusqu'à la notion de culture - et cela, au profit d'une "a-culture", d'une "anti-culture" ou d'une "contre-culture".

Si les pouvoirs publics se ralliaient aux thèses de cette fraction, la logique les contraindrait à cesser toute action culturelle.

Heureusement, l'opinion qui continue à prévaloir, c'est que la culture n'est pas un instrument de l'aliénation de l'homme mais, au contraire, la condition irremplaçable de sa libération et de son épanouissement.

16. Aussi loin qu'on remonte dans le temps, ce qui est présent au coeur de la culture authentique (c'est-à-dire, de celle qui ne se réduit pas à la préciosité ou aux jeux gratuits de la virtuosité), ce sont la sévérité de la critique, l'audace de l'imagination novatrice et la vigueur dans la faculté de renouveler en permanence la forme. La culture authentique n'a jamais été approbation, résignation et répétition.

Quant aux valeurs qu'elle a dégagées dans le passé et qu'elle dégage encore chaque jour, le spectacle du monde ne révèle nullement leur faillite. Ce qu'il montre, c'est qu'on ne tient pas assez compte de ces valeurs. Seules les conquêtes de la science et de la technique sont appliquées intégralement. Sans égard pour les intérêts de l'humanité, on va jusqu'à leurs applications inutiles (le gadget) ou nuisibles et, même, jusqu'à leurs applications les plus meurtrières ... Si les messages de la littérature et de l'art étaient l'objet d'autant d'attention que les découvertes de la science, la société, la vie politique et les rapports d'individu à individu prendraient un tout autre cours.

* * *

Les hypothèses de travail

17. Les notions suivantes sont généralement admises comme hypothèses de travail.

Le mot de culture désigne

.../...

* L'aspect social, un aspect d'une culture ou d'une personne;

* L'aspect psychologique, les activités diverses auxquelles s'adonne une société ou une personne peut se procurer dans une langue.

L'aspect social et l'aspect psychologique les différents aspects de la culture.

La culture englobe tout ce qui existe et tout ce que l'homme peut penser et faire. Elle comprend donc au moins les quatre aspects suivants : esthétique, scientifique, physique et social.

Aspects esthétiques

1. Il englobe la littérature, la musique et les arts plastiques.

L'aspect esthétique n'est pas plus figé que les autres aspects : loin de se limiter au passé (le patrimoine de la culture), il intègre le présent - avec la culture qui est en train de se faire.

L'aspect esthétique a en outre ceci de remarquable que le temps périmé seulement les œuvres médiocres. Les nouveaux chefs-d'œuvre ne contredisent pas et n'abolissent pas les chefs-d'œuvre anciens. Ils ne les font pas oublier, ne les rendent pas inutilisés, ne les remplacent pas : ils s'y ajoutent. On peut admirer également les uns et les autres. Il est vain de chercher à déceler un dépassement ou un progrès et à établir un classement ou une hiérarchie dans un domaine où c'est l'indécomposable qui compte.

Il faut aussi suivre attentivement les modes de création et de diffusion qui se situent en dehors des circuits établis. Ces phénomènes divers apparaissent dans les pays de la Communauté, tandis qu'ils sont depuis longtemps connus aux USA sous les noms de "off-Broadway", de "off-off-Broadway" ou de "underground".

- En matière de culture, on a souvent vu l'exception devenir la règle. Il arrive même que le commerce s'empare, au prix de quelques légères adaptations, des attitudes de ce qui a été pendant un moment l'"art sauvage". Certains parlent alors de "récupération" ...

Il est intéressant de penser que, bientôt, tout porte à croire que, du sol ou des murs de la rue, les plus beaux des monuments d'aujourd'hui passeront dans les musées et que, dans dix ans, leurs œuvres entrèrent au musée.

Le rôle de la culture

9. Lorsque la culture moderne veut se faire entendre l'homme et toutes les possibilités de l'homme (dans ses perceptions), il est évident que, à l'époque des sciences et des techniques, l'aspect scientifique - y compris les applications technologiques des sciences - prend dans la culture une place de plus en plus importante.

Il est particulièrement actuel.

La culture a appelé l'"alphabétisme scientifique" n'est plus acceptable : il rend aveugle et sourd; il est un obstacle dirimant à la compréhension et à l'action.

Le rôle de l'éducation

10. C'est la pratique des exercices du corps : la vie en plein air et le "sport pour tous".

La vie en plein air pose le problème de l'"éducation-environnement".

Quant au "sport pour tous", il se distingue nettement du "sport-spectacle".

Jusqu'ici, on s'est trop intéressé aux spectateurs des stades et à la chasse aux médailles olympiques. Le sport n'est pourtant pas fait pour déchaîner le chauvinisme haineux du naïf des pays et, parfois, des villages : il est destiné à rapprocher les jeunes dans les joies de la santé et de la loyauté.

Le sport est aussi utile à ceux qui ne sont plus jeunes. Il contribue à assurer leur équilibre physique et moral.

L'aspect social

26. Dans son aspect social, la culture, en éveillant et en alimentant les réflexions personnelles, aide l'homme à échapper au conditionnement de la publicité et de la propagande.

Il s'agit de rendre l'homme capable de conquérir sa liberté, de construire sa conscience individuelle, civique et sociale et d'assumer effectivement ses responsabilités de citoyen d'un pays et de membre d'une société.

27. La culture a vocation à la performance, à l'exploit. Elle s'efforce de tirer chaque homme de la médiocrité pour le porter, sinon jusqu'à la plénitude et à la perfection, du moins jusqu'au point extrême qu'il est capable d'atteindre - jusqu'à la pointe de lui-même, jusqu'à son sommet. Si elle n'ignore rien des limites de l'homme, elle l'envisage dans son excellence.

Parallèlement, le projet de la culture ne met pas en jeu l'homme seul mais, aussi, le monde - où il doit se sentir à l'aise, avec lequel il doit entretenir des rapports harmonieux. Bien qu'elle ne méprise en aucune façon le quotidien et l'ordinaire, elle est tournée vers la richesse du monde. Elle s'intéresse à la vie matérielle et, au-delà, à la "qualité de la vie".

Ici, il importe de préciser que la "qualité de la vie" n'est pas un substitut à de mauvaises conditions de vie et de travail - à un salaire insuffisant ou à des cadences excessives. Elle est un supplément : ce à quoi l'homme prétend après avoir reçu à peu près ce qu'il revendiquait. D'ailleurs, elle n'est à notre portée que dans la mesure où des résultats non négligeables ont déjà été obtenus en ce qui concerne le niveau de vie. Par conséquent, la recherche de la "qualité de la vie" ne doit pas inciter à relâcher l'effort en vue de résoudre les problèmes sociaux qui se posent encore avec acuité mais, au contraire, à accentuer cet effort. Des améliorations dans les méthodes de travail, la sécurité de l'emploi, la répartition des revenus, les équipements collectifs (les transports urbains, par exemple), l'habitat, etc. restent des objectifs permanents.

23. Tout homme a besoin de culture qui, en l'aidant à se connaître et à connaître le monde qui l'entoure,

- le rend capable de "tenir tête à son siècle" (*), de son intelligence et de sa sensibilité aussi bien que de son corps;

- lui procure les moyens d'agir plus sagement pour "changer la vie".

24. Jamais encore la culture n'a été aussi nécessaire.

- L'exemple des mass media montre combien on est embarrassé pour trier les informations innombrables dont on est submergé et pour choisir parmi les sollicitations de toutes sortes entre lesquelles on est tiraillé.

- Il est devenu plus malaisé de se conduire dans le labyrinthe d'un monde que de multiples interdépendances ont rendu infiniment plus complexe et qui est en outre secoué par des mutations beaucoup plus rapides.

- La production industrielle a besoin d'être humanisée. Le moment est venu de se préoccuper de son environnement culturel autant que de son environnement physique.

- Pour que la démocratisation de l'enseignement ne reste pas formelle, il faut aider les adultes à se cultiver. L'acculturation des adultes est une partie intégrante de la politique de l'enseignement qui est menée en faveur des enfants et des jeunes gens. En aidant les parents à se cultiver, on faciliterait la carrière scolaire de leurs enfants.

- L'acculturation des adultes rendrait moins fréquents les conflits familiaux qui surgissent entre des parents culturellement défavorisés et leurs fils ou leurs filles qui ont terminé des études assez poussées ou seulement abordé l'enseignement.

.../...

(*) Montaigne.